



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - Règlement des COUPES - 2023

Les Coupes GEPL doivent obligatoirement s'organiser lors d'un concours régional sur une piste extérieure, le même week-end et comprendre deux demi-finales (s/d) et une finale. Ils s'organisent sur les hauteurs 50 cm, 60 cm, 70 cm et 80 cm.

Les Coupes doivent être organisées avant le 30 septembre.

La date sera précisée par l'O.A. du GEPL et choisie sans concurrence avec des compétitions officielles de la LEWB.

Les Coupes sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence (voir tableau synoptique des licences par hauteur) de choix GEPL ou ORV estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures identifiées ou immatriculées à la FRBSE.

Un cavalier peut prendre part à deux coupes différentes obligatoirement dans des hauteurs joutantes et avec des montures différentes.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Le cavalier devra en choisir une pour la finale.

Les montures participant à une des Coupes sont automatiquement exclues de toutes autres épreuves du concours, même HC, ainsi que d'un clear-round éventuel.

- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 1^{ère} demi-finale peuvent participer à la 2^{ème} demi-finale et à l'épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.
- Les paires qui sont éliminées ou qui abandonnent en 2^{ème} demi-finale peuvent participer en épreuve de consolation. Elles ne sont pas admises en finale.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation. Celle-ci pourra être couplée avec une autre épreuve et être clairement indiquée dans l'avant-programme.

La 1^{ère} demi-finale est ouverte, la 2^{ème} demi-finale et la finale sont fermées.

Type d'épreuves :	1 ^{ère} demi-finale	BA 2ph (274.1.5.3)
	2 ^{ème} demi-finale	BA temps différé (274.2.5)
	Finale	BA BAC (238.2.2)

Attribution des points :

1^{ère} et 2^{ème} demi-finales : 100, 98, 97, 96, 95, ..., E ou A : 0.

Finale : 200, 196, 194, 192, ..., E ou A : 0.

En cas d'ex aequo, le classement de la finale sera prépondérant.

Est déclaré Vainqueur du GEPL dans sa catégorie, le cavalier qui totalise le plus de points.

Inscription pour les Coupes GEPL :

Forfaits pour les 3 épreuves (2 demi-finales et une finale ou consolation) : équivalent à 4 fois le montant de l'inscription dans la hauteur correspondante.

Les inscriptions doivent se faire selon les modalités GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'A-P.

Les inscriptions des paires non reprises pour la finale seront d'office reportées pour la consolation et ne seront pas remboursées.

Prix :

Prix pour les demi-finales, finales et podiums : pour chaque ½ finale, prix = prix de la hauteur 90 cm. Pour la finale, prix = prix de la hauteur 100 cm.

Le Podium du classement général reçoit des prix (nature ou espèce) d'une valeur au moins équivalente aux prix de la finale.

Obligations pour l'Organisateur des Coupes GEPL :

Tout cercle désireux d'organiser les Coupes GEPL devra se soumettre impérativement aux directives suivantes :

- Prévoir un protocole pour la remise des prix du podium (personnalités, sponsors, officiels ...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir la diffusion de l'hymne national.
- Soigner la décoration florale en piste.